

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-de-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 23 Février

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Lorsque la Chambre, il y a quelques semaines, ratifiait le vote émis par le Sénat relativement à l'approbation et à l'affichage des paroles de M. de Freycinet, président du Conseil, dans la discussion de l'interpellation relative à la question religieuse, il eût été assez difficile de prévoir que cette approbation, qui fut, de la part de la majorité républicaine, si complète, se transformerait en un désaccord soudainement assez accentué pour amener la chute du cabinet qui est depuis deux ans au pouvoir.

La situation, depuis cette époque, s'est-elle donc transformée ? Le ministère a-t-il modifié l'orientation de sa politique ? Le pays et le Parlement avaient-ils quelque raison de lui retirer leur confiance ? Enfin existe-t-il, même à cette heure, un cabinet en espérance qui, par sa composition et son programme, puisse davantage donner satisfaction aux vœux de la très grande majorité de l'opinion ?

A toutes ces questions, qu'il est logiquement et qu'il serait aussi politiquement indispensable de se résigner à la disparition du ministère Freycinet, il faudrait pouvoir donner une solution affirmative. Or, qu'on le veuille ou non, ce n'est pas le cas.

La situation n'a nullement changé depuis l'incident que nous rappelons au début de cet article ; elle est restée la même, et si le pays a manifesté son opinion, celle-ci s'est surtout traduite en exprimant des vœux réfléchis pour une politique d'apaisement en matière religieuse, à la condition expresse que cette politique d'apaisement ne soit pas une politique de faiblesse.

N'a-t-on pas pu constater qu'il en était ainsi lors de la récente publication de la lettre adressée par M. Jules Grévy, alors président de la République, au pape Léon XIII, et que la presque unanimité de la presse républicaine s'est accordée à considérer comme un monument de sagesse et de clairvoyance politique ? M. Grévy, en cette occasion, tenait-il un autre langage, pratiquait-il une autre politique que celle de M. de Freycinet dans les circonstances actuelles ?

Qu'on soit ou non partisan de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, que l'on considère cette séparation comme l'objectif vers lequel il faut tendre et dont nous rapprochons de jour en jour la marche des temps et l'attitude du clergé catholique ; que l'on estime, au contraire, que cette grave mesure au point de vue de l'Etat lui-même et de la paix publique, peut présenter de sérieux dangers, ce qui est certain, c'est que la Chambre actuelle, qui n'a plus devant elle que vingt mois d'existence, n'a pas été élue avec le mandat de réaliser cette réforme, nous pourrions dire d'effectuer cette révolution.

Ce qui n'est pas moins certain, pour nous en tenir à la question, qui nous occupe et nous préoccupe actuellement, c'est qu'il y a, pour le parti républicain tout entier, intérêt non seulement à ne pas sacrifier de gaieté de cœur, sans motif suffisant et uniquement par caprice, la stabilité ministérielle dont nous jouissons depuis deux ans, mais encore à ne pas faire des pires, des persistants, des intraitables ennemis de la

République les souverains arbitres de la situation.

C'est à ce danger que nous expose la crise actuelle qui, si elle n'est conjurée, sera bientôt suivie d'autres crises qui ne seront ni plus justifiées ni plus opportunes, et qui n'auront d'autre raison d'être que des incidents de séance ou les ressentiments de plus en plus vifs de telle ou telle fraction de l'ancienne majorité républicaine.

En réalité, et c'est ce qui fera la gravité de la situation, la majorité n'existera plus. La droite sera devenue pour les éléments désormais incohérents de cette ancienne majorité, naguère si forte et le plus souvent si unie, une perpétuelle tentatrice qui les aidera les uns après les autres à se renverser mutuellement et successivement du pouvoir jusqu'au jour où la coalition réactionnaire sera elle-même de taille à s'y glisser et à s'y établir.

Est-ce là ce que veut le suffrage universel, le pays ? Nous n'hésitons pas à répondre : non !

Telle est pourtant la situation. Ce qui s'est passé à la séance de jeudi nous en donne un avant-goût. A vrai dire, jeudi, c'est la droite qui a triomphé. Dans les scrutins successifs qui ont eu lieu, elle a voté d'abord avec les radicaux contre les modérés, ensuite avec les modérés contre les radicaux, et, dans les deux cas, contre le gouvernement.

En résumé, la droite a mis à vau-l'eau et l'ordre du jour Trouillot, et l'ordre du jour Pichon, et le projet de loi du gouvernement sur les associations ; c'est la table rase.

Radicaux et modérés, gouvernementaux et opposants, se trouvent logés à la même enseigne ; et cette enseigne, c'est celle d'une politique de négation et d'impuissance.

Une politique de conciliation et d'un'on, maintenant les droits de l'Etat, ayant de la force et de la puissance — et surtout ne risquant, en aucun cas, de livrer la nation au désordre et au gâchis — une telle politique n'est-elle pas préférable.

Faut-il transformer une surprise, un malentendu, en une crise dangereuse et féconde en conséquences peut-être redoutables ? Ne faut-il pas actuellement en appeler à la Chambre plus réfléchie et mieux informée ?

Faut-il surtout faire de la droite, fatalement et pour longtemps, l'arbitre des destinées de la Nation et de la République ?

J. QUERCYTAÏN.

La crise ministérielle

M. Carnot a fait connaître, dans un entretien qu'il a eu avec M. Ribot, ministre des affaires étrangères, que d'après les avis qu'il avait recueillis, aussi bien que d'après les indications des scrutins de la dernière séance qui sont incontestablement dans le sens d'une politique modérée, et les premières manifestations de l'opinion publique, il avait tenu à avoir son opinion de la situation. M. Carnot a particulièrement insisté sur l'importance qu'il attachait dans les circonstances présentes, à l'avis du ministre des affaires étrangères, et il l'a pressenti sur le point de savoir s'il accepterait de former un cabinet.

M. Ribot a fait aussitôt les réserves les plus formelles. Il a fait remarquer au président de la République qu'il y avait intérêt, en présence de l'importance de la question extérieure, de laisser le ministre des affaires étrangères en dehors de toute politique active. M. Ribot a ajouté qu'en effet il était à craindre qu'un ministre des affaires étrangères chargé de la présidence du conseil,

obligé de participer à de nombreux débats étrangers à sa charge, risquait de voir diminuer son autorité spéciale par les petits échecs parlementaires, ou seulement les discussions diverses auxquelles il serait inévitablement mêlé par sa qualité de chef de gouvernement. M. Ribot a déclaré qu'il préférerait poursuivre l'œuvre qu'il avait commencée dans la situation où il se trouve aujourd'hui.

Après un échange de vues, aucune résolution définitive n'a été prise.

M. Ribot a consulté quelques-uns de ses amis politiques.

Après le départ de M. Ribot, M. Carnot a eu un long entretien avec M. de Freycinet qu'il a fait demander.

Paris, 22 février.

La journée d'hier a été, elle aussi, toute entière employée à des consultations. Dans l'après-midi, M. Carnot s'est longtemps entretenu avec M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique et n'a pris encore aucune décision. Toutes ces entrevues ont seulement pour but de dégager les indications nécessaires pour former un nouveau cabinet.

* * *

Revue de la presse

Les Débats. — Ce qu'il y a de pire dans le résultat de la séance de jeudi, ce n'est pas tant la chute du ministère, quoique nous soyons loin de la regarder comme un fait négligeable, ni surtout comme un incident heureux ; c'est qu'il sera impossible de faire comprendre au pays pourquoi le ministère a été renversé. Quoi ! ce cabinet, qui avait duré deux ans et dont la plupart des membres étaient aux affaires depuis plus longtemps encore, a été battu sur une simple question d'urgence ! Qu'est-ce que l'urgence ? Quelle en est l'importance ? Les initiés à tous les secrets de la procédure parlementaire le savent sans doute, mais le pays n'y entend rien.

La République française. — La question de confiance avait été trop nettement posée par M. de Freycinet et trop brutalement résolue par la coalition pour que le cabinet pût rester utilement aux affaires. Il n'aurait pu se représenter que devant le Sénat, non point pour lui demander son arbitrage sur une question qui, d'ailleurs, n'en comprendrait point, mais pour lui proposer la dissolution de l'autre Assemblée.

Le Figaro. — Le ministère, qui vient de se suicider par l'entremise de M. de Freycinet, avait accompli une partie de sa tâche et raté celle qui eût pu lui valoir la reconnaissance du pays.

Berlin, 20 février.

Les journaux ne publient encore aucun commentaire sur la crise ministérielle française. Selon la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, la droite aurait depuis longtemps renversé le cabinet en votant avec les radicaux, si l'adresse de M. de Freycinet n'avait pas retardé la crise.

Bruxelles, 20 février.

L'Indépendance belge dit que la démission inattendue du cabinet français n'est au fond qu'un incident parlementaire, que M. de Freycinet a peut-être provoqué lui-même, en posant dès le début la question du cabinet, avant même que la question de principe soulevée par le projet de loi ait été examinée. Aussi doit-on se demander si sa chute est bien définitive. Il semble difficile d'admettre que le président de la République se sépare complètement de ses ministres d'hier.

Les journaux russes regrettent qu'une crise ministérielle se soit produite en France.

Londres, 20 février.

The Times. — Il était facile de renverser le ministère, mais il sera difficile d'en reconstituer un autre. Le renversement du ministère n'était pas justifié par les événements de jeudi. Le mal est dans le manque d'homogénéité et de cohésion des diverses fractions de la gauche. Par les concessions faites aux radicaux, M. de Freycinet avait causé des mécontentements nombreux, tant à droite que parmi les républicains modérés. Le but de certaines fractions de la chambre est d'obtenir la dissolution ; mais on ne croit pas qu'elles l'obtiennent et, en attendant, il va se produire une période de tâtonnements et de confusion.

INFORMATIONS

Le dernier ministère

Le ministère qui vient de finir avait succédé au cabinet Tirard, le ministère de l'Exposition, qui était tombé devant un vote du Sénat, invitant le gouvernement à négocier avec la Turquie un *modus vivendi* destiné à prendre fin avec les traités de commerce alors existants.

Le cabinet de Freycinet a été formé le 18 mars 1890. Il a donc duré exactement un an et onze mois.

Depuis la proclamation de la République, c'est avec le second ministère Ferry qui a vécu un peu plus de deux ans, le cabinet qui a eu jusqu'ici la plus longue existence.

C'est le dix-septième ministère depuis le mois de décembre 1877, c'est-à-dire depuis la fin de l'aventure du Seize-Mai, qu'on peut considérer comme la date du triomphe décisif de la République.

Le plus court a été le ministère Fallières, qui n'a vécu que quinze jours, du 29 janvier au 13 février 1883.

Terminons en disant que depuis 1877, M. de Freycinet a été neuf fois ministre, et a occupé quatre fois la présidence du conseil.

M. de Freycinet a été tour à tour ministre des travaux publics, de la guerre et des affaires étrangères.

Le voyage du Gouverneur Général de l'Algérie

Le gouverneur général est entré samedi à Ghardaïa avec le général Thomassin et son escorte militaire ; il était en tenue bourgeoise et à cheval.

Une réception brillante lui a été faite. Des délégations des tribus israélites et mozabites sont venues lui exposer leurs revendications, qu'il a accueillies avec bienveillance.

Ensuite des salves ont été tirées et les indigènes ont commencé les fantasias. Sur tout le parcours depuis Laghouat jusqu'à Ghardaïa, tous les caïds et les chefs indigènes sont venus saluer et acclamer M. Cambon.

Une révolution au Guatemala

La légation de Guatemala à Paris nous communique le télégramme suivant qu'elle a reçu de son gouvernement, dimanche matin :

« Une révolution avait éclaté, ayant à sa tête le général Enriquez, mais elle a été immédiatement réprimée et son chef est mort. La tranquillité publique et rétablie et la paix est assurée dans le pays tout entier. »

Une encyclique du pape

Une encyclique du pape aux évêques et aux catholiques français a été lancée vendredi.

La version française officielle de ce document mémorable est en route, et l'encyclique, suivant la tradition, l'usage et l'ordre rigoureux, devra être lue immédiatement dans toutes les cathédrales, puis dans toutes les paroisses et chapelles de France.

C'est une œuvre de doctrine qui, sans le contredire expressément, réduit à sa véritable valeur le manifeste des cardinaux.

C'est aussi une condamnation irréfutable, écrasante, des articles, des lettres, des sermons qui déclarent la République incompatible en France avec la libre existence de l'Eglise.

Léon XIII a été fort irrité des résistances que ses injonctions ont rencontrées en France auprès des membres de l'épiscopat à qui il avait témoigné le plus de confiance et auprès de certains publicistes, qui se prétendent catholiques.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

MONUMENT CLÉMENT MAROT SOIRÉE LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Samedi dernier avait lieu la grande soirée annoncée depuis quelques jours par la presse cadurcienne.

Malgré l'élévation insolite du prix des places, la salle du théâtre était garnie comme aux plus beaux jours de notre scène locale.

C'est que, ce soir là, il y avait deux attractions au lieu d'une — quand la bonne fortune veut que nous en ayons une !..

M. Larroumet devait faire une conférence sur Clément Marot.

Le nom de M. Soulacroix, baryton de

l'Opéra-Comique, figurait aux deuxième et troisième parties du programme, M. Larroumet occupant seul la première qui était à part et distincte de la partie musicale.

1^{re} PARTIE

Au lever du rideau, l'excellente musique du 7^e de ligne a joué l'ouverture de *Zampa*, puis l'honorable membre de l'Institut a pris la parole :

Conférence de M. Larroumet

M. Larroumet avait pris, pour sujet de sa conférence, *Clément-Marot, son pays et son temps*. Nous n'avons pas la prétention de retracer, ici, avec exactitude, la physionomie de cette séance où le remarquable talent de notre compatriote s'est produit dans tout son éclat devant une salle comble, avec l'abandon naturel, gracieux, qui caractérise les hommes sûrs d'eux-mêmes, habitués à un public d'élite et qui s'inspirent à la fois de leurs vastes connaissances et de l'amour de la terre natale.

Ce qui a fait le charme profond de cette causerie de quercinois s'adressant à des quercinois, c'est que nous n'avons que des idées vagues et générales sur le passé, peut-être même sur l'histoire contemporaine de notre vieille et admirable province. Et quand l'un des nôtres vient nous dire : notre pays a sa place dans les annales de la France ; nos ancêtres ont compté à toutes les époques ; ils sont nombreux ceux qui ont contribué à auréoler le front de la patrie ; lorsque l'on nous révèle, pour ainsi dire, cette vérité jusque-là flottante et indécise, une émotion reconfortante s'empare de nous.

Les noms glorieux jetés à notre curiosité résonnent jusqu'au fond de nos âmes, quels qu'ils soient, attachés à des souvenirs monarchiques ou républicains, car nous oublions, à ce moment de charme, nos vieilles querelles de partis, pour ne plus songer qu'à la grande famille quercinoise qui les revendique tous comme autant de fleurons pour sa couronne.

C'est ainsi qu'en se circonscrivant dans un sujet nettement limité par son titre lui-même, M. Larroumet à su intéresser tout le monde, aussi bien le peuple des galeries supérieures que les dilettanti, que les dames à l'esprit un peu futile, que la jeunesse dispersée partout, que toutes les classes enfin. Ce n'est point là, qu'on le sache bien, un mince résultat ni une chose facile. Etre écouté, compris et faire les délices d'une salle où se rencontrent des tempéraments divers, des aptitudes variées, des lettrés à côté d'esprits rudimentaires, eh bien ! c'est obtenir un succès qu'il est donné à peu d'hommes d'atteindre et que M. Larroumet a remporté complet.

L'éminent conférencier a commencé par rappeler qu'à la chute de la monarchie, après les grands jours de la Révolution, la société nouvelle, désireuse de démêler, en quelque sorte, son histoire de celle de la royauté et d'établir ses propres titres nobiliaires, avait fouillé le passé, recherché les noms illustres sortis des rangs du peuple et de la bourgeoisie.

A ce moment, furent remis à leur place ceux que l'éclat du prestige royal avait longtemps éclipsés. Alors, se dressèrent à Paris et sur chaque point du pays, comme des panthéons où fut inaugurée une religion jusque-là inconnue : le culte des grands hommes.

Certes, le Quercy n'avait rien à envier aux autres contrées. Pour le prouver, il n'est pas indispensable de rappeler l'admirable résistance des Cadourques contre les armées de César, ni la conduite non moins touchante des Consuls de Cahors, abandonnés par Louis IX au roi d'Angleterre. Il suffit d'étudier notre histoire à partir du règne de François I^{er}, à la cour duquel s'épanouit le génie de Clément-Marot.

Jean Marot, père du poète, était déjà attaché à la cour de ce monarque, lorsqu'il y amena Clément, tout jeune encore. Ce dernier, nommé valet de chambre du souverain, sut attirer ses bonnes grâces par une gaîté naturelle, un talent vif et primesautier. Il eut sa période de triomphe et puis, hélas ! celle des dures épreuves. Mais, dans l'une et l'autre, il resta toujours le même, c'est-à-dire, poète remarquable, parlant une langue nouvelle qu'il avait créée sur le cahos existant, limpide et claire, rajeunie et bien vivante.

Il nous faudrait entrer ici dans de longs développements si nous voulions analyser les observations curieuses et piquantes faites par le conférencier, qui nous a montré le Midi sortant vainqueur du Nord dans la lutte pour la prédominance de ce que nous appelons aujourd'hui le genre, les manières, la mode, les habitudes sociales, le bon ton. Il a mis en opposition ces deux caractères si différents de l'un et de l'autre : l'homme du Nord à l'esprit pratique, pondéré, recueilli ; — celui du Midi plus exubérant, portant pour ainsi dire dans le langage la clarté de son ciel, le pittoresque des sites qu'il a observés, la richesse de son sol chaud et riant, sa gaîté proverbiale et sa fougue.

Clément Marot suivit François I^{er} en Italie, et la noblesse de France, vaincue à Pavie,

rapporta au moins de sa défaite un adoucissement à ses mœurs, grâce au contact d'une civilisation plus raffinée.

Le poète avait été blessé aux côtés de son roi. Il avait ainsi donné les preuves de son courage, là précisément où un compatriote illustre, Galiot de Genouilhac, eût, si on l'avait écouté, balancé le sort de la bataille.

De retour à Paris, Clément Marot s'adonna mieux à son art, protégé, aimé peut-être de Marguerite de Valois, sœur de François I^{er}. Qu'advint-il au poète durant son long séjour à la cour ? On ne saurait le définir exactement. Toujours est-il que, dans ses poésies qui s'adressent aux femmes, surtout aux femmes des autres, il garde une certaine réserve au milieu de son abandon, comme s'il se méfiait des embûches et des déboires.

M. Larroumet a présenté ensuite Clément Marot quittant de bonne foi le giron de l'église catholique et faisant cause commune avec les réformés pour lesquels il met en vers les psaumes de David.

A partir de ce moment, commence la série des années malheureuses. Le poète, plusieurs fois emprisonné, — d'abord sur l'accusation d'avoir (mangé du lard en carême) — est enfin envoyé en exil où il restera jusqu'à la mort.

Clément Marot laisse un héritage dont son pays a le droit de s'enorgueillir. Non seulement il est un de ceux qui ont fixé la langue française sortie de ses langes ; il a mis en honneur la femme que les *chansons de gestes*, les anciens fabliaux et les écrivains du Moyen-Age avaient montrée comme frappée en quelque sorte d'indignité et jouant un rôle humiliant dans la Société française.

En outre, telles de ses poésies peuvent être comparées dans des genres divers, à celles de Lafontaine, dont il a le ton naïf, et de Musset, qui n'est pas plus tendre ni plus profondément vrai dans son émotion.

Notre compatriote a émaillé sa conférence d'observations nouvelles tant sur le caractère de François I^{er}, protégeant les arts, que sur les artistes secondant les vues de ce roi qui préparait la grande unité de la France.

Parlant ensuite du monument que la ville de Cahors allait élever à celui qui revendique dans des vers charmants sa qualité d'enfant du Quercy, il rappelle que notre Midi est assez fertile en hommes susceptibles de le glorifier pour n'avoir pas besoin de chercher ailleurs.

Le buste, les bas reliefs sont dus à des méridionaux, le plan de l'édicule qui sera un petit chef d'œuvre de grâce, a été dressé par M. Rodolphe, l'architecte cadurcien, qui a mis gratuitement ses aptitudes remarquables au service de la Société des Etudes du Lot et de la municipalité.

Enfin M. Larroumet rend hommage à la bienveillance du ministre qui a largement contribué au succès de cette entreprise en offrant le buste et les céramiques. Il n'oublie pas non plus l'éloge de l'artiste qui tout à l'heure va faire entendre sa voix applaudie sur les grandes scènes de Paris et de l'étranger ; il lui adresse d'avance ses remerciements pour avoir prêté sa précieuse collaboration à l'œuvre du monument.

M. Larroumet, on le voit, n'oublie personne sauf lui-même. Le moi, détesté de Pascal, n'est pas une seule fois sorti de sa bouche durant cette ravissante causerie d'une heure. Et pourtant d'où nous sont venues toutes les faveurs dont la ville de Cahors a bénéficié lors de son passage aux Beaux-Arts ? Ne savons nous pas tous que, sans son intervention, le monument Clément Marot serait resté à l'état de projet bien des années encore ? En délicat qu'il est, il ne nous a parlé que de la main qui semait les largesses, sans nous rappeler que c'était lui qui ouvrait et guidait cette main.

Grâce à M. Larroumet nous avons pu assister à une de ces soirées dont le souvenir se creuse profondément dans la mémoire reconnaissante.

Je plains de tout mon cœur ceux qui, aimant les belles choses, n'étaient pas là pour l'écouter.

Nous ajouterions, s'il n'était superflu de le dire, que M. Larroumet a été l'objet d'une ovation unanime. Bien qu'habitué aux succès qui d'ordinaire sont la preuve et la récompense du talent, les applaudissements et les vivats prolongés de ses compatriotes ont dû lui faire éprouver une émotion particulière.

2^e ET 3^e PARTIES

M. SoulaCroix est ensuite venu nous donner, au courant de la soirée, un motif tiré de son rôle dans *la Basoche*, un grand morceau de *Hamlet*, des couplets des *Folies amoureuses*, *Rosilda*, chanson espagnole, et *Sais-tu pourquoi ?* autre petite chansonnette de beaucoup de grâce et mise en musique par son frère Jacques SoulaCroix.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur les qualités du chanteur dont le nom a acquis une renommée universelle et qui a eu l'amabilité de faire entendre sa splendide voix sur notre petite scène. Aussi, Dieu sait combien il a été choyé et fêté de sa ville natale !

Nous devons une mention spéciale à la musique du 7^e, que M. le colonel Delamarre veut bien mettre au service des bonnes œuvres et des œuvres bonnes ? M. Kelsen a su maintenir la vieille réputation de ses artistes, ainsi que le lui ont témoigné les manifestations sympathiques du public.

L'Orphéon de Cahors, toujours aimé et toujours populaire, a été lui aussi vigoureusement applaudi comme il le méritait du reste après l'exécution des chœurs *Gaule et France*, de la *Cantate à Gambetta*, de l'*Hymne Russe* et de la *Marseillaise*. Nos félicitations à son directeur M. Combes.

Bravos aussi aux intelligents frères Belgarric, à la toute gentille Mlle Vial et à l'accompagnatrice si distinguée Mme Pilo.

Somme toute soirée sans précédent, et d'autant plus attrayante qu'elle était une manifestation du talent quercinois devant la grande famille quercinoise.

BANQUET

DE L'ASSOCIATION FRATERNELLE DES ANCIENS ELÈVES DU LYCÉE GAMBETTA

Après la solennité littéraire artistique, voici la fête plus intime et non moins brillante du lendemain 21 février. Ce sont les anciens élèves du Lycée Gambetta qui se réunissent, dimanche dernier, au nombre de soixante, dans un des salons de l'hôtel Combelles. Par une attention des plus délicates, le banquet annuel avait été retardé jusqu'à l'arrivée de M. Larroumet, un de leurs camarades — comme MM. de Freycinet, le général Lanes et tant d'autres — et le jeune et si distingué membre de l'Institut, avait été invité à accepter la présidence de ces agapes fraternelles.

A la table d'honneur figurait un autre enfant du Lot qui poursuit, avec éclat, sa carrière artistique : M. SoulaCroix, de l'Opéra-Comique. Nous voudrions nous étendre longuement sur cette réunion délicieuse, où plusieurs générations se retrouvent, heureuses de ce contact de quelques heures après tant d'années écoulées loin les uns des autres, dans ce tourbillon de la vie où chacun se meut avec des fortunes si diverses. Aussi, quelles griseries de joie franche au récit des vieux souvenirs, quels épanchements fraternels et comme les distances se rapprochent dans le cordial abandon des causeries. On mange de bonnes choses, sans doute, et les crûs les meilleurs pétillent dans les verres ; mais qu'est-ce à côté de ces humoristiques retours en arrière ! Ecoutez les bons éclats de rire, les impétuosité enfantines de ces hommes mûrs, les exubérances d'autrefois, pendant ces heures furtives hélas ! où chacun semble retrouver ses dix-huit ans !

Mais voilà que tout à coup les conversations cessent. C'est le moment des toasts. D'ordinaire, c'est le président de l'Association, M. Lurguie, président du tribunal civil, qui ouvre le feu par un de ces discours magnifiques dont nul mieux que lui ne possède le secret. Cette année, un deuil récent l'éloigne de la fête et nous prive du bonheur de l'entendre ; mais, la bonne fortune nous réserve un autre maître de la parole, un de ces privilégiés de l'intelligence auxquels le destin a mis au front une étoile et qui, partout où ils passent, à quelque hauteur qu'ils s'élèvent, laissent la trace ineffaçable de leur supériorité, en dépit des envieux et des méchants : j'ai cité M. Larroumet. Le public cadurcien l'a admiré samedi, dans sa conférence sur Clément-Marot dite avec tant d'art, de finesse et d'esprit.

Ses camarades le retrouvent aujourd'hui charmant conteur, lorsque après une bienvenue éloquentement souhaitée par le vice-président de l'association, M. Anglarès, il prend la parole, tout heureux, tout ému de revoir ses anciens maîtres et ses condisciples, reportant aux premiers tout le mérite de ses succès, et donnant, aux seconds, avec une exquise amabilité, l'assurance de ses sentiments toujours dévoués à ses amis, à ses compatriotes, à la ville natale. Quel délicieux portrait il trace de ces vieux professeurs aimés, toujours indulgents pour les gamineries de l'école, quand ils savent que le fond est bon et généreux, contrastant avec ces administrateurs olympiens, toujours pontifiant et prophétisant, Dieu sait quel avenir sinistre à ces petits garnements que la fougue emporte en raison directe de leur précocité intellectuelle. Tout cela dit avec une verve communicative, se termine par un toast, unanimement applaudi, à ces maîtres, à la prospérité de l'Association, au Lycée de Cahors.

M. le maire de Cahors boit au grand chanteur M. SoulaCroix, qui a bien voulu assurer le succès du concert par l'empressément qu'il a mis à prêter son brillant concours.

M. SoulaCroix remercie l'association toute entière de l'honneur qu'elle lui fait en l'accueillant au milieu d'elle. Mais si j'ai le bonheur de me retrouver au milieu de mes compatriotes, dit-il, remerciez en surtout M. Larroumet qui a pu m'obtenir l'autorisation que vainement j'avais bien des fois demandée.

M. Garrigues, proviseur du Lycée, trouve la note particulièrement gaie en quelques phrases aimablement rabelaisiennes que voici :

Messieurs, anciens et jeunes élèves,

Il me semble que le souvenir du lycée qui anime vos conversations, qui plane sur la réunion, ne serait pas complet si le proviseur, en se levant, et par une association naturelle des noms et des fonctions, ne faisait revivre le souvenir de ses devanciers, ne réunissait en une seule tête, qui, ainsi formée, ne peut qu'être singulièrement agréable en soi et pour chacun de vous, toutes les têtes de vos anciens proviseurs, grands rabeuriers d'écoliers, dans le passé comme dans le présent, augures infaillibles, j'en trouverais la preuve, peut-être, sans chercher bien loin, grands vaticinateurs par aruspicine, par extispicine, sorts virgiliens, graphologie. J'évoque donc, par puissance magique, tous ces rébarbatifs, sauf les dyspeptiques, s'il y en eut, toujours mélancoliques au dessert, et qu'à ce titre, mes chers hôtes, je représenterais mal, et je bois en leur nom et au mien, avec sincérité, à votre association amicale, à sa perpétuité, à son expansion, à son rayonnement.

N'est-ce pas boire du même coup à tous les sentiments désintéressés, à la bonne camaraderie, à l'amitié, à l'amour — ne souriez pas, je prends ce mot, moi aussi, dans toute son extension. Au surplus il n'y a ici ni contempteurs, ni renégats de la femme, parce qu'il n'y en a pas de la mère — je bois donc à l'invincible, au généreux amour, la plus grande force de la nature et du génie français, de ce génie du midi et du nord dont Marot a scellé l'union, et spécialement à l'amour qui groupe autour du lycée ses meilleurs élèves, si bien représentés cette année par le nombre et la qualité, qui unit aux anciennes générations les générations nouvelles et à la barbe des vieux les moustaches ou promesses de moustaches des jeunes, conviés ici, depuis six ans, sur l'initiative d'un de vos vice-présidents, un des doyens du lycée et du corps médical de cette ville, M. le docteur Charles Caviolle, le camarade de classe du plus illustre membre de notre association avec Gambetta, M. Charles de Freycinet.

M. le docteur Caviolle fait ensuite, un lamentable tableau de l'état du vieux Lycée, qui a tant besoin de réparations urgentes ; il espère que ses paroles trouveront écho auprès de la municipalité de Cahors, il lève son verre en l'honneur du président d'honneur et cher camarade M. de Freycinet, à la réfection, au relèvement matériel de notre cher Lycée.

M. Larroumet avait demandé une amnistie en faveur des élèves ; il se réjouit d'apprendre qu'il n'y a pas dans le Lycée, chose rare, un seul élève puni !

M. Laurent, censeur du Lycée, porte la santé de l'inspecteur d'académie, du proviseur, de M. Anglarès et des organisateurs du banquet.

M. le docteur Clary, dans un heureux rapprochement entre Clément Marot se battant à Mari-gnan et à Pavie, M. Larroumet faisant, vaillamment en 1870 son devoir à l'armée de la Loire, — boit au relèvement de la France, à la jeunesse, à tous les camarades de l'armée.

Enfin, M. Layton porte un toast à l'aimable hôtelier, M. Combelles, membre de l'Association, pour la manière absolument distinguée dont il a traité ses camarades.

M. SoulaCroix, sollicité par tous, chante quelques morceaux de circonstance, parmi lesquels deux chansons de Marot et le *Pressoir*, de Faure. On écoute dans le ravissement cette voix magnifiquement souple, vibrante, étendue, conduite avec tant de méthode et de sûreté et les braves retentissent enthousiastes, jusqu'au moment où M. Larroumet lève cette séance que chacun a trouvée bien courte.

A 4 heures 1/2, M. Larroumet repartait pour Paris, laissant Cahors sous l'impression profonde de sa parole charmante.

Nous saluons une dernière fois M. Larroumet et nous nous réjouissons de le revoir bientôt, comme délégué de l'Institut, présider les fêtes d'inauguration du monument Clément-Marot dont la ville de Cahors lui est redevable.

CONGÉS

M. le Recteur de l'Académie de Toulouse a décidé, qu'à l'occasion du mardi gras au lieu d'un congé il y aura simplement une sortie de 8 heures du matin à 9 heures du soir dans les lycées et collège de garçons et de jeunes filles de l'Académie.

Le congé de Pâques sera allongé en conséquence, pour remplacer les congés habituels du Carnaval.

MORT SUBITE

Hier, vers 3 h. du soir, M. Bessières, cordonnier, boulevard Gambetta, a succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante.

Au moment où il a été frappé, M. Bessières était à l'ouvrage.

M. le docteur Valette, appelé en toute hâte, n'a pu que constater la mort.

Les élèves ecclésiastiques

Les élèves ecclésiastiques qui, après avoir accompli une année de service, sont autorisés à continuer leurs études en vue d'exercer le ministère dans l'un des cultes reconnus par l'Etat, doivent fournir annuellement à l'autorité administrative un certificat de l'évêque diocésain, ou des consistoires pro-

testants, ou du consistoire central israélite, constatant qu'ils continuent leurs études.

Jusqu'à ce jour, le Ministre des Cultes s'était contenté de ce certificat : mais cette année, en vue d'assurer la stricte exécution de la loi, le Ministre des Cultes vient d'inviter les préfets à faire établir une liste des dispensés de la catégorie précitée et de procéder à des appels nominatifs dans les séminaires.

Ces appels, faits par des fonctionnaires délégués à cet effet, auront lieu à des époques indéterminées et dont la date sera tenue secrète.

Luzech

Le dimanche, 28 février, à 1 h. 1/2 du soir, M. Drouhault, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence publique et gratuite à la mairie de Luzech.

Sujet : Reconstitution des vignobles.

Uzech

Samedi, un incendie accidentel a détruit une maison appartenant au sieur Delrieu Alexandre, cultivateur à Uzech. Les pertes, évaluées à 3,500 fr., sont couvertes par une assurance.

Fajoles

Un incendie dont la cause est restée inconnue a consumé une grange et les récoltes qu'elle renfermait, causant une perte d'environ 1,500 fr. au propriétaire, le sieur Boudet Pierre. — Assuré.

Lamothe-Fénelon

Mercredi, un incendie a détruit une grange appartenant au sieur Périé Jean, propriétaire à Lamothe-Fénelon. Les pertes, évaluées à 3,500 fr., sont couvertes par une assurance.

Gourdon

Conseil municipal. — Le conseil municipal de Gourdon, dans sa séance du dimanche, 14 février, a émis le vœu que la C^{ie} d'Orléans établisse des trains directs de Bordeaux à Lyon, par le Buisson et St-Denis, trains qui mettraient Gourdon, Bordeaux et Lyon en communication directe.

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. l'inspecteur d'Académie s'opposant à la désaffectation des bâtiments du collège, pour y installer l'école d'agriculture pratique. Malgré le refus des autorités universitaires, le conseil maintient la désaffectation des locaux du collège.

Ensuite, le conseil adopte, à l'unanimité, en principe, le nouveau mode d'éclairage par l'électricité. En outre, le conseil décide de nommer une commission chargée d'examiner le projet et de réduire, si possible, les dépenses occasionnées par cette transformation d'éclairage.

M. Baleste demande au conseil de vouloir bien s'associer au vœu déjà émis par un grand nombre de conseils municipaux, tendant à l'affranchissement de l'impôt foncier.

A l'unanimité le conseil approuve ce vœu.

Société de secours mutuels. — La société de secours mutuels St-Eloi de Gourdon, a procédé, vendredi au renouvellement de l'adjudication des fournitures pharmaceutiques.

Les trois pharmaciens de la ville ayant fait le même rabais, soit 40 0/0, ont été déclarés tous trois adjudicataires.

Marché. — Le marché de samedi dernier a été assez important. La halle aux grains était bien approvisionnée, ainsi que le marché de la volaille.

Le blé se vendait de 20 à 22 fr. l'hectolitre. Le maïs, 12 fr. 50 l'hectolitre. L'avoine, de 7 à 8 fr. l'hectolitre. Les noix, 14 fr. environ l'hectolitre. La volaille valait de 0 65 à 0 70 c. la livre. Les œufs se sont vendus 0 fr. 60 la douzaine.

Salviac

Conférence agricole. — Dimanche dernier, M. Drouhault, a fait, devant une centaine de personnes, une conférence fort intéressante ayant trait aux amendements à faire et aux engrais à employer en agriculture.

En terminant, M. Drouhault a montré de quelle nécessité serait un champ d'expérience dans la localité. Cette idée ayant été favorablement accueillie par l'auditoire, il y a tout lieu d'espérer qu'avant longtemps Salviac en aura un.

Tribunal correctionnel de Figeac

Audience du 16 février

Les débats de l'affaire contre Ossonce, mécanicien, et Cazelle, chauffeur, tous deux du dépôt de Capdenac, ont eu lieu, on le sait, à l'audience de samedi. Par un jugement fortement motivé, le tribunal relaxe Cazelle des fins de la plainte, sans dépens; déclare Ossonce coupable d'avoir contrevenu à l'article 36 de l'ordonnance du 15 novembre 1846 et à l'article 21 de la loi du 15 juillet 1845 et le condamne à 25 fr. d'amende et à tous les dépens avec application de la loi Bérenger.

— Le sieur Casimir Pezet, sans profession, demeurant à Figeac est inculpé de colportage de tabac en fraude.

Cette affaire, dont nous avons déjà parlé, revient à l'audience de ce jour, après plusieurs renvois successifs.

M^e Fontange, avoué de l'administration des contributions indirectes, développe ses conclusions et démontre que les procès-verbaux des agents font foi jusqu'à inscription de faux.

M^e Tarrayrou, avocat du contrevenant, présente une exception tirée de la nullité du procès-verbal et demande à prouver l'innocence de son client.

Le tribunal rejette l'exception et dit que les débats sur le fond auront lieu à une audience ultérieure.

— Le sieur Delroux, sieur de long à Belmont, est inculpé d'avoir, le 6 Juin dernier, volé des effets d'habillement, au préjudice des époux Marcihaec, de Saint-Céré.

Delroux a été déjà condamné à trois ans d'emprisonnement pour crime et à quatre mois pour vol.

Le tribunal le condamne à quatre mois et à tous les dépens.

Bulletin Vinicole

Vins du Lot

Les affaires reprennent un peu dans notre pays.

On nous cite un propriétaire d'Albas qui a vendu 110 barriques de vin clair, 70 fr. la barrique.

Vins de la Dordogne

On écrit de Bergerac :

Il se traite quelques affaires, mais de médiocre importance. On a cependant à signaler une vente d'un de nos principaux chais, par deux acheteurs et à des prix dont la moyenne est, dit-on, de 370.

Vins de la Loire

On lit dans le *Phare de la Loire* : Les vins nouveaux peuvent s'obtenir à 90 fr. la barrique, 2 hect. 30 au vignoble, vin soutiré, en premier choix de la Sèvre ou en vins de crus et équivalents, logement neuf.

Vins de l'Hérault

On nous écrit de Béziers :

Le courant des affaires s'accroît de plus en plus ; les prix restent les mêmes, mais avec plus de fermeté.

On peut signaler que ces jours derniers grand nombre d'acheteurs ayant l'habitude de venir au début de la campagne, et qui n'avaient pas encore paru, se sont décidés à visiter quelques-unes de nos caves et se sont rendus acquéreurs de certains lots plus ou moins importants.

Ainsi nos petits vins de 6 degrés environ, qui depuis quelque temps étaient assez délaissés, trouvent maintenant nombreux preneurs et sont même demandés avec assez d'insistance à 14 fr. à la vérité les prix de ces qualités sont assez restreints pour qu'on n'hésite pas à s'en rendre acquéreur.

On persiste sans cesse à chercher les vins tirant 8 degrés et au-dessus ; il s'en est traité cette semaine quelques lots de 16 à 18 francs l'hecto.

Vins de l'Aude

On écrit de Narbonne :

Dans le courant de la semaine, il s'est fait une vingtaine de mille hectolitres à des prix excessivement modérés et abaissés d'environ 5 fr. par hectolitre sur ceux que l'on payait à la récolte.

FAITS DIVERS

Terrible drame à Cannes

Un riche Américain, M. Deacon, habitant Paris, a tué à coups de revolver l'amant de sa femme, M. Émile Abeille, lequel appartient à la haute société parisienne et était secrétaire d'ambassade.

Dimanche soir M. Deacon, qu'on croyait en Amérique, arrivait subitement à Cannes. Il se rendit au Splendid-Hôtel et trouvait M. Abeille dans l'appartement de sa femme. M. Abeille s'était enfui dans un salon ; ce fut là que M. Deacon le trouva. Il déchargea à bout portant trois coups de revolver qui le blessèrent très grièvement.

M. Abeille expirait dans la matinée. A la première heure, M. Deacon est allé se constituer prisonnier.

Il a été interrogé par le juge d'instruction à qui il a dit que les relations de sa femme avec M. Abeille duraient depuis trois ans. Il n'avait jamais eu de certitude, mais il soupçonnait son malheur depuis longtemps.

Depuis son arrivée à Cannes, sa femme vivait paisiblement ; mais, M. Abeille arrivé le 15 février, la suivait partout où elle allait. Au Splendid-Hôtel, M. Abeille avait loué une chambre contiguë à celle de sa femme.

Dimanche, M. Deacon était allé au bal du Cercle nautique. Il comptait rentrer tard, mais, légèrement fatigué, revenait à l'hôtel à minuit un quart.

En passant devant la chambre de sa femme, il vit de la lumière sous la porte. Il s'approcha et, entendant du bruit, il en fit la remarque au secrétaire, puis monta directement à sa chambre située à l'étage supérieur. Il s'empara d'un revolver, redescendit et, convaincu que sa femme, n'était pas seule, il enfonça la porte et se précipita dans la chambre.

On sait le reste. M. Deacon demande à rester en liberté moyennant une caution. On croit que cette faveur sera accordée. La décision, à cet égard sera prise demain.

Mme Deacon a été interrogée. Elle est mère de quatre enfants.

Les parents de M. Abeille, qui étaient à Menton, sont arrivés dans la journée.

Causeries agricoles

Petite encyclopédie agricole et horticole

LE CHANVRE

(Suite)

Voici la loi promulguée à ce sujet, le 13 janvier 1892.

Article unique. — A partir de l'exercice 1892 et pendant une durée de 6 ans, il sera alloué aux cultivateurs de lin et de chanvre des primes dont le montant ne pourra annuellement dépasser la somme de 2.500.000 fr., et qui seront fixées, à concurrence de ce chiffre au prorata des superficies enssemencées.

Guillaume. — Henri demande si le chanvre ne sert qu'à faire des chemises et des draps de lit.

— La filasse provenant des pieds mâles donne le fil dont on fait de solides toiles de ménage ; les filaments du chanvre femelle servent à faire les cordages des navires, les cables des maçons avec lesquels on monte sur les échafaudages les plus lourds fardeaux.

Du chènevis, on retire une huile employée dans la fabrication des savons, des vernis, des couleurs et pour l'éclairage.

LE LIN

— Oh ! venez voir un champ de fleurs ! Qu'elles sont jolies. C'est là votre parler, père Serres ? Nous permettez-vous de faire des bouquets ?

— Approchez, mes amis, vous avez devant vous un petit champ de lin. Cette plante a trop peu d'importance chez nous pour que je vous en parle longuement ; elle ne se plaît bien que dans les terres argileuses, profondes, humides. Ce serait donc un mauvais calcul de la cultiver en grand dans nos pauvres terres. Tout le monde le comprend, car je suis peut-être le seul propriétaire du Causse à y consacrer un petit coin.

Quand les gelées ne sont plus à craindre, je le sème par un temps doux et calme, dans le meilleur terrain que je prépare comme pour le chanvre, mieux s'il est possible. Cette plante étant des plus épuisantes, le sol où on la sème demande une ou deux années de repos.

C'est uniquement pour avoir de la graine que je fais du lin ; dans certains pays, au contraire, on tient plus à la paille dont on fabrique de belles toiles.

— Que faites-vous de la graine ?

— J'en prépare, au besoin, des boissons rafraichissantes pour les animaux qui sont échauffés : bœufs, chevaux, truies, etc. ; cette tisane est excellente dans l'inflammation des intestins. Pour ces sortes de maladies, il en faut de grandes doses que j'ai toujours sous la main sans dépenser un sou.

Je ne récolte jamais le lin avant qu'il ait atteint le degré de maturité convenable ; pour être bonne, la graine doit être jaune, brillante, d'une odeur et d'un goût agréables.

— Où cultive-t-on le lin pour faire des tissus ?

L'Instituteur. — Les contrées qui le cultivent sur la plus grande échelle sont : nos départements du Nord, la Belgique, la Hollande, la Silésie, la Wesphalie, l'Italie.

L'Écriture sainte dit : « les prêtres seront vêtus de fin lin ». Cette plante à filasse est donc connue depuis la plus haute antiquité.

Avec le lin on fabrique les ouvrages les plus fins, les dentelles, de riches services de table et de beau linge de corps.

Une infusion de cette graine calme l'échauffement des urines et est un des meilleurs remèdes contre la constipation.

On en fait une bonne huile siccative pour la peinture.

Les cataplasmes les plus émollients se préparent avec de la farine de graine de lin.

Comme vous voyez, quoiqu'ils n'entrent pas dans la composition de nos aliments, le lin et le chanvre sont des plantes très utiles puisqu'elles nous procurent le linge qui contribue à la conservation de notre santé et à notre parure.

PLANTES FOURRAGÈRES

Ici, les anciens fermiers, avaient jusqu'à 16 paires de bœufs de travail et ils les achetaient tous ; nous les avons réduits à 12 paires, ainsi nous récoltons davantage, tout en labourant moins, ce qui nous économise 4 salaires, soit plus de 1,500 fr. par an.

Nous nous sommes adonnés à la culture des fourrages artificiels ; nous ne cultivons plus que les meilleurs terrains ; grâce à ce

mode nous avons assez de fumier pour engraisser les bons fonds et nous pouvons nourrir de nombreux veaux (1).

Avec moins de travail et sur une moindre surface nous avons plus de graines que nos prédécesseurs.

Les fourrages qui nous réussissent le mieux sont :

L'ESPARCETTE OU SAINFOIN

L'esparcette ou sainfoin des plus estimés non seulement parce qu'il est excellent, mais parce qu'il vient de préférence dans les terrains calcaires et secs qui ne rendraient pas la semence d'une céréale qu'on leur confierait. Aussi mince que soit la couche végétale nous obtenons de belles coupes dans les terres calcaires graveleuses ou sablonneuses. En l'absence des principes calcaires la récolte serait insignifiante même dans les sols de première qualité ; ici, la plante lève et se garnit bien, mais les touffes perdent au lieu de se fortifier.

(A suivre.)

J. MEULET, Instituteur public à Carluet.

(1) Voir *Élevage des animaux domestiques*, page 22, en vente à l'imprimerie Layton.

Théâtre de Cahors

Judi, 25 février 1892

Représentation Extraordinaire

DONNÉE PAR

La Société des Artistes de l'Opéra et de l'Opéra-Comique

Traduction du drame de Victor Hugo

HERNANI

Grand-Opéra en 4 actes et 5 tabl., mus. de Verdi

INTERPRÉTÉ PAR :

- MM. BRÉMOND, de l'Opéra-Comique (1^{er} ténor)
- SASSARD, du Théâtre-Lyrique (1^{er} baryton)
- LAMARCHE, de l'Op.-Comique (1^{er} basse)
- M^{lles} DUQUESNE, de l'Op.-Com. (1^{re} forte chan.)
- VIAL, de l'Opéra (2^e Chanteuse légère)
- MM. ESPINASSE, de l'Op.-Com. (2^e Ténor)
- ZOCONI, de l'Opéra (2^e Baryton)

Nous nous plaignons à espérer que le public de Cahors fera à cette œuvre magistrale l'accueil pressenti qu'elle mérite et voudra applaudir les artistes de choix qui s'en feront les interprètes.

Aussi engageons-nous vivement nos concitoyens à retenir leurs places à l'avance.

* * *

On annonce, pour le dimanche 28 février

Le Régiment

de MM. Jules Mary et Georges Grisier, l'immense succès du théâtre de l'Ambigu, qui pendant huit mois fit courir tout Paris, sera donné sur notre théâtre le dimanche 28 février par la Tournee Abel, du Vaudeville, le nom de M. Abel à la tête de cette tournée artistique, nous est un sûr garant que l'interprétation sera à la hauteur de cette belle œuvre.

Mais rassurons nos charmantes lectrices, en les prévenant que dans le *Régiment* il ne se tire pas un seul coup de feu, c'est une pièce moderne dans toute l'acceptation du mot.

Tout le monde se rappelle le grand succès qu'obtint le roman *Le Régiment* dans le *Petit Journal*, succès continué au théâtre et consacré, par la présence du *Président de la République*, chose tout à fait exceptionnelle pour un théâtre non subventionné.

Ajoutons que les fameux décors *La Chambre* et *Le Rêve*, de E. Detaille, sont peints par MM. Rubé et Jambon, les célèbres décorateurs de l'Opéra, et construits par Baillet, le chef machiniste de l'Ambigu.

Nous prédisons donc à la belle pièce de MM. Jules Mary et Georges Grisier, les heureux auteurs de *Roger la Honte*, un nouveau et légitime succès.

Nous donnerons bientôt le programme complet de cette belle représentation du *Régiment*.

BULLETIN FINANCIER

du 22 février 1892

Comme nous le faisons observer samedi, le marché ne se préoccupe nullement de la crise ministérielle qui cependant ne paraît pas devoir se dénouer aussi vite qu'on l'espérait. Nos rentes, soutenues par les achats du comptant ont dépassé les cours d'avant la crise.

Les affaires se cantonnent sur un petit nombre de valeurs, mais en général l'animation fait absolument défaut. Les places étrangères, Berlin surtout ont une assez bonne tenue.

Le 3 0/0 finit à 96.92, le nouveau à 95.

L'amélioration se continue sur les actions de nos grandes sociétés de crédit Le Foncier s'avance à 1211.25. La Banque de Paris cote 622.50 sur la hausse des valeurs argentines à Londres. Le Crédit Lyonnais finit à 788.75. La Société Générale est à 476.25.

Nos grands chemins suivent les rentes. Le Suez est demandé.

Les fonds étrangers laissent toujours à désirer. L'Italien est faible à 88.92 après 88.80. On parle de la possibilité d'un changement de ministère.

L'Extérieure et le Portugais sont moins faibles. Les fonds Russes sont calmes.

En Banque, la Morena est à 112.50. La part de Soufres Romains est à 145. L'action des Phosphates de France a un marché assez animé à 555.

Le Sirop de Follet se prend à la dose ordinaire de 1 à 3 cuillerées à bouche dans un verre d'eau ou bien dans une tasse d'une infusion aromatique, tilleul, oranger, et mieux dans du lait. Chaque flacon du prix de 3 fr., représente plusieurs nuits d'un sommeil calme. On le trouve dans toutes les pharmacies, mais nous engageons l'acheteur à bien s'assurer que l'étiquette de chaque flacon porte la signature de l'inventeur.

LE VIN DE VIAL

est le remède indiqué dans les cas graves résultant de toute épidémie. Utile pendant la maladie, indispensable dans la convalescence, il détermine une guérison rapide, évite l'affaiblissement et prévient toute rechute. VIAL, rue Victor-Hugo, LYON.



Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon.

Evitez les contrefaçons étrangères.
J. SIMON (Rue de Provence, 36, PARIS, Rue de Béarn, 41, LYON.)

AUDOUARD

Ex-Professeur de PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4^{me} mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI

L'EAU de L'ÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorrhagies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRE, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & Pharm.

PROFITS de 5 à 10%

assurés sans risques MOYEN de REALISER BENEFICES de 100 à 500 et plus, payables tous les 15 jours. Liste et résultats obtenus envoyés gratis. COCHRANE and SONS, Stockbrokers 43 & 44, Cornhill, E. C., LONDRES Maison fondée en 1867, ayant clientèle dans toute l'Europe

ÉTUDE

de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit avoué à Cahors, rue St-Claire, n° 52, près le Palais de Justice.

EXTRAIT

d'une demande en séparation de biens

Suivant exploit du ministère de Serres, huissier à Cahors, en date du vingt-deux février courant ;

Dame Marie Larroque dite Désirée, sans profession, épouse du sieur Louis Olié, sans profession, domiciliée avec lui à St-Cirq-Lapopie, ayant M^e Billières pour vœu ;

A formé une demande en séparation de biens d'avec son dit mari.

Pour extrait certifié sincère,

Cahors, le vingt-trois février mil huit cent quatre-vingt-douze.

L'avoué poursuivant, Signé : Jules Billières.

ÉTUDES

de M^e Camille SAUTET avoué, successeur de M^e LEON TALOU, place du Palais de Justice, à Cahors Et de M^e JEAN PEYRICHOU, notaire à Cabrerets (Lot)

VENTE

DE

Biens de Mineurs

Au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'étude et par le ministère de M^e PEYRICHOU, notaire à Cabrerets.

EN CINQ LOTS

COMPRENANT

DIVERS IMMEUBLES

Situés sur les communes de Sauliac, Blars et Orniac, canton de Lauzès, arrondissement de Cahors (Lot).

L'adjudication aura lieu le Dimanche treize mars mil huit cent quatre-vingt-douze, à deux heures de relevée

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu en la chambre du conseil du tribunal civil de Cahors, le seize décembre mil huit cent quatre-vingt-onze enregistré.

Et aux requête, poursuite et diligence de François Rouquié, propriétaire-cultivateur domicilié au Mas de Salgues, commune d'Orniac, agissant au nom et comme tuteur datif des mineurs Salgues, Jean-Paul, et Urbain, issus du mariage de feu Salgues, Jean-François-Auguste, et de Salgues, Céline, son épouse, fonctions auxquelles il a été nommé et qu'il a acceptées suivant délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenu sous la présidence de monsieur le juge de paix du canton de Lauzès, le sept octobre mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistrée, ayant pour son avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, M^e Camille Sautet, demeurant audit Cahors, place du Palais de justice.

En présence ou lui dûment appelé :

De Salgues, Louis, propriétaire demeurant à Sauliac, pris au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Salgues sus-nommés, fonctions auxquelles il a été nommé et qu'il a acceptées ;

Il sera procédé le Dimanche treize mars mil huit cent quatre-vingt-douze, à deux heures de relevée, en l'étude et par le ministère de maître Jean Peyrichou, notaire à Cabrerets.

A la vente sur publications judiciaires, en cinq lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION SOMMAIRE

des BIENS à vendre

Premier lot

1° Un entier article, en nature de maison d'habitation, granges, jardins, terres labourables et pâtus situés à Laffargue, commune d'Orniac, portés à la matrice ca-

dastrale de cette commune section A sous les numéros 454, 459 bis, 477, 477, 476, 461, 474, 455 P, 444, 445, 446, 457, 462 et 463.

Contenance : un hectare cinquante-quatre ares dix centiares.

2° Un entier article en nature de terre labourable et grange situé au lieu dit Clos de Rossignol porté à la même section du même plan sous les numéros 469 et 472.

Contenance : cinquante-deux ares cinquante centiares.

3° Un article en nature de terre labourable, situé au lieu dit les Traverses porté à la même section du même plan sous les numéros 496 P, 497, 498, 499 et 507.

Contenance : un hectare soixante ares quatre-vingts centiares.

4° Un article en nature de terres labourables, pâtures et bois, situé au lieu dit La Combelle ou Fumades, porté à la même section du même plan sous les numéros 517, 518, 260, 298, 272, 276, 277, 300, 302, 300 P, 299, 307, 271 P.

Contenance : dix-sept hectares quarante-huit ares trente-huit centiares.

5° Un article en nature de terres labourables, pâtures et bois, situé aux lieux dits Clos de Rossignol et Garennes, porté à la même section du même plan sous les numéros 328, 327, 326, 318, 319, 320, 321, 317, 316, 315, 314, 313, 304, 303, 305, 306, 308, 311, 312, 261, 263, 265.

Contenance : treize hectares quatre-vingt-deux ares cinquante centiares.

5° bis. Une terre labourable et vigne, située au lieu dit derrière la Maison, portées à la même section du même plan, sous les numéros 481 P, et 481 bis.

Contenance : un hectare quatre-vingt-treize ares quarante centiares.

6° Un article en nature de terres labourables, bois et pâtures, situé au lieu dit les Truffières, porté à la section B du plan cadastral de la commune d'Orniac sous les numéros 131 P, 133, 134, 135, 136, 139, 138, 137, 130, 129, 128, 127.

Contenance : neuf hectares dix-huit ares vingt centiares.

7° Un article en nature de terres, bois granges situé au lieu dit Place de Parre, porté à la même section du même plan, sous les numéros 286, 287, 288, 210, 211 et 212.

Contenance : quatre hectares sept ares dix centiares.

8° Un article en nature de terres labourables, bois et granges, situé au lieu dit Place Besades et Combelle de Baldy, porté à la section D. du plan cadastral de la commune d'Orniac, sous les numéros 15, 16, 14, 26, 25, 24, 23, 34 P, 32, 31, 27, 29, 30 et 28.

Contenance : douze hectares quatre-vingt-quatorze ares vingt centiares.

9° Un entier article en nature de terres et pâture, situé au lieu dit Cras de la Terre, porté à la même section D dudit plan, sous les numéros 74, 75, 76 et 77.

Contenance : quatre hectares quatre-vingts ares vingt centiares.

10° Une pâture buissière, située au lieu dit Les Escloupards, comprise au numéro 517 section C dudit plan.

Contenance : deux hectares dix-sept ares.

11° Une pâture buissière, située au lieu dit Cuzals, sur la commune de Sauliac.

Contenance approximative : un hectare. Contenance totale : **soixante-onze hectares huit ares trente-huit centiares.**

Immeubles par Destination

30 brebis.
Une paire de bœufs.
Une vache.
Deux charrettes.
Un tombereau.
Deux araires.
Deux jougs garnis.
25 claies de parc.

Mise à prix : **Douze mille francs**, ci..... **12,000**

Deuxième lot

Un entier article en nature de terre labourable et bois situé au lieu dit Bois de Blars, porté à la section B du plan cadastral de la commune d'Orniac sous les numéros 9 et 10.

Contenance : **huit hectares soixante-six ares cinquante centiares.**

Mise à prix : **quinze cents francs**, ci..... **1,500**

Troisième lot

Un entier article en nature de terre labourable et bois, situé aux lieux dits Pech Veyroux, Travers Dablane, porté sous les numéros 57 section B d'Orniac, 126, 525, 128 section C de Blars.

Contenance : **sept hectares trente-deux ares quarante centiares.**

Mise à prix : **quinze cents francs**, ci..... **1,500**

Quatrième lot

Un entier article en nature de terres labourables, bois, grange, situé au lieu dit Travers des Trézières, porté à la section B du plan cadastral de la commune d'Orniac, sous les numéros 385, 373, 374, 371 bis, 355, 354, 353, 351, 356, 371, 370, 369, 373 bis, 368 et 375.

Contenance : **cinq hectares vingt-un ares vingt centiares.**

Mise à prix : **deux mille francs**, ci..... **2,000**

Cinquième lot

1° Terre labourable à Blars, numéro 38 section E, de douze ares vingt centiares.

2° Terre labourable au lieu dit La Chevrières, numéro 72 section E de Blars, de cinq ares dix centiares.

3° Un bois à La Devèze ou Trois Boules, numéro 1 section C de Blars, de vingt-cinq ares vingt centiares.

4° Une pâture buissière au lieu dit Pech Jaloux, numéro 386 section C, de Sauliac, de un hectare quinze ares.

Immeubles par Destination

Douze brebis.
Une paire de bœufs.
Une charrette ferrée.
Mise à prix : **mille francs**, ci..... **1,000**

Total des mises à prix, **18,000**

Outre les charges clauses et conditions insérées au cahier des charges les enchères seront reçues sur les mises à prix sus-énoncées fixées par le jugement du seize décembre mil huit cent quatre-vingt-onze.

Pour insertion sommaire extraordinaire :

L'Avoué poursuivant,

C. SAUTET.

S'adresser pour tous les renseignements :

1° A M^e Camille SAUTET avoué poursuivant, demeurant à Cahors, place du Palais de Justice.

2° A M^e PEYRICHOU, notaire à Cabrerets, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.